

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2020

Date de la convocation : 11 juin 2020 - Date d'affichage : 11 juin 2020

**Présents titulaires** : ANDRIEU Stéphanie, AUSSEL Sabine, CADENET Thierry, CADILHAC Christophe, CALMELS Anne, CARTAYRADE Thierry, CAZOTTES Guy, COULET Magali, DAUMAS Jean-Michel, FIOL Richard, FOURNIER Paulette, GALLIARD Jean-François, GOUT Philippe, JUANABERRIA Anne-Marie, LABORIE Christophe, MALRIC Yves, MONBELLI-VALLOIRE Jean-Michel, MOULIERES Lucien, MURET GUIBERT Marie-Laure, NEGROS Bernadette, PAUL Gérard, RODRIGUEZ François, SALVAGNAC Odette, SAUVEPLANE Vanessa, TENDIL Lysiane, THIBAUT-LAURENT Jérôme, VERNHETTES Michel, VIDAL Claude.

**Pouvoirs** :

**Suppléants** : SARROUY Bernard pour Maryse ROUX,

**Absents** : MASSEBAU Loïc, AYOT Gérard

**Secrétaire de séance** : Yves MALRIC

**Présent en application de l'article 19 VII 4 de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n°2020-290 (non comptabilisé parmi les membres du conseil, ne prenant pas part au vote)** : REGORD Henri

### 1- Finances

#### 1.1- Approbations des comptes de gestion 2019

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour le budget principal, le budget de l'Office de Tourisme et les budgets annexes des Ordures Ménagères et de la Zone d'activités Millau Larzac ;

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 1.2- Vote des CA 2019

##### 1.2A Compte administratif du Budget Principal

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le compte administratif budget principal 2019 qui s'établit comme suit :

- fonctionnement :	- investissement :
. Dépenses : 3 372 436.56 €	. Dépenses : 2 702 434.66 €
. Recettes : 4 062 713.27 €	. Recettes : 3 335 100.75 €
- Résultat 2018 excédent 410 742.70 €	- Résultat 2018 déficit 1 512 154.88 €

- Reste à réaliser:

. Dépenses : 664 310.00 €

. Recettes : 1 028 700.00 €

##### 1.2B Compte administratif du Budget Annexe Ordures Ménagères

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le compte administratif budget Annexe Ordures Ménagères 2019 qui s'établit comme suit :

- fonctionnement :	- investissement :
. Dépenses : 810 662.61 €	. Dépenses : 330 205.78 €
. Recettes : 1 039 319.28 €	. Recettes : 151 100.50 €
- Résultat 2018 excédent 545 704.46 €	- Résultat 2019 excédent 34 568.81 €

- Reste à réaliser:

. Dépenses : 97 273.00 €

. Recettes : 0.00€

##### 1.2C Compte administratif du Budget Office de Tourisme

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le compte administratif budget Office de Tourisme 2019 qui s'établit comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses : 189 303.66 € . Recettes : 196 217.02 € - Résultat 2018 excédent 33 376.57 €	- investissement : . Dépenses : 660.00 € . Recettes : 7 646.00 € - Résultat 2018 excédent 14 159.11 €
--	--

- Reste à réaliser :  
  . Dépenses : 1 781.00 €  
  . Recettes :

**1.2D Compte administratif du Budget Annexe Zone d'Activités Millau Larzac**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le compte administratif budget Annexe Zone d'Activités Millau Larzac 2019 qui s'établit comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses : 79.00 € . Recettes : 79.00 €	- investissement : . Dépenses : 160 64 0.80 € . Recettes : 0.00 € - Résultat 2019 excédent 148 287.35 €
--	--

**1.3- Vote du taux des taxes locales 2020**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de maintenir le taux de CFE à 26.27%
- de reconduire les taux 2019 des taxes ménages pour la Taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti

	Taux
Taxe foncière (bâti)	3.20 %
Taxe foncière (non bâti)	24.63 %

**1.4- Vote du taux de TEOM 2020**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'approuver les taux de la TEOM pour l'année 2020 comme suit :

	Taux
Ex SICTOM de Cornus - zone intercommunale de perception 01	14.10 %
Ex SICTOM de Nant - zone intercommunale de perception 03	15.30 %
Ex Larzac Dourbie - zone intercommunale de perception 02	15.10 %
Fondamente - zone intercommunale de perception 04	12.10 %

**1.5- Affectations de résultats 2019**

**1.5A Affectation des résultats du Budget Principal 2019**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de reporter partiellement l'excédent de fonctionnement 2019 à la section de fonctionnement 2020 au compte 002 soit un montant de 585 920.62€.

**1.5B Affectation des résultats du Budget Annexe Ordures Ménagères 2019**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de reporter partiellement l'excédent de fonctionnement 2019 à la section de fonctionnement 2020 au compte 002 soit un montant de 532 551.66€.

**1.5C Affectation des résultats du Budget de l'OT 2019**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de reporter en totalité l'excédent de fonctionnement 2019 à la section de fonctionnement 2020 au compte 002 soit un montant de 40 289.93€.

### **1.6- Votes des budgets primitifs 2020**

#### **1.6A- Vote du Budget primitif principal 2020**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'adopter le budget primitif 2020 de la Communauté de communes Larzac et Vallées, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses : 3 745 919.62€ . Recettes : 3 745 919.62 €	- investissement : . Dépenses : 5 809 568.79 € . Recettes : 5 809 568.79 €
---	--

- De préciser que ledit budget prévoit le versement d'une subvention d'équilibre au budget de l'Office de Tourisme d'un montant de 181 410€

#### **1.6B- Vote du Budget primitif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'adopter le budget primitif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes Larzac et Vallées, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses : 1 542 403.66€ . Recettes : 1 542 403.66€	- investissement : . Dépenses : 813.764.46€ . Recettes : 813 764.46€
--	--

#### **1.6C- Vote du Budget primitif 2020 du Budget Office de tourisme**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'adopter le budget primitif 2020 du Budget Office de Tourisme de la Communauté de communes Larzac et Vallées, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses 223 700.03 € . Recettes : 223 700.03 €	- investissement : . Dépenses : 33 145.11 € . Recettes : 33 145.11 €
--	--

#### **1.6D- Vote du Budget primitif ZA Millau Larzac 2020**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'adopter le budget primitif 2020 du Budget Annexe ZA Millau Larzac de la Communauté de communes Larzac et Vallées, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

- fonctionnement : . Dépenses : 835 642.00 € . Recettes : 835 642.00€	- investissement : . Dépenses : 848 069.34 € . Recettes : 848 069.34 €
---	--

## **2- Personnel**

### **2.1- Création de postes pour emplois saisonniers**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Article 1** : De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil à temps complet dans le grade d'adjoint technique de catégorie C, pour un besoin saisonnier, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 août 2020, pour la piscine de l'Hospitalet du Larzac,

**Article 2** : De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil à temps complet, dans le grade d'adjoint technique de catégorie C, pour un besoin saisonnier, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 août 2020, pour la piscine de Nant,

**Article 3 :** De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil, à temps non complet, 149,5 heures par mois, dans le grade d'adjoint technique de catégorie C, pour un besoin saisonnier, du 1er juillet au 31 juillet 2020, pour la piscine de Nant,

**Article 4 :** De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil dans le grade d'adjoint technique de catégorie C, pour un besoin saisonnier, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2020, pour la piscine de Nant.

**Article 5 :** De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil dans le grade d'adjoint administratif de catégorie C, pour un besoin saisonnier, à temps non complet, du 6 juillet au 23 août 2020, pour l'OT de St Jean du Bruel.

**Article 6 :** De créer un emploi non permanent d'agent d'accueil dans le grade d'adjoint technique de catégorie C, pour un besoin saisonnier, à temps complet, du 4 juillet au 31 octobre 2020, pour le service ordures ménagères.

**Article 5 :** Que la rémunération des agents est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique et du grade d'Adjoint Administratif IB 350 IM 327.

**Article 6 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Article 7 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## 2.2- Vote d'une prime exceptionnelle pour les agents des services OM

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents suivants, fonctionnaires ou contractuels, particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire liée au covid-19 :

Agents (liste nominative)	Grades ou emplois	Montant attribué (plafond 1 000 €)
██████████	Adjoint Technique	300.00 €
██████████	Adjoint Technique	300.00 €
██████████	Adjoint Technique	300.00 €
██████████	Adjoint Technique	300.0 €

- De préciser que le versement unique de cette prime exceptionnelle sera effectué sur la paye du mois de juin.
- Cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

## 3- Piscines communautaires

### 3.1- Convention de prestations de services avec la commune de l'Hospitalet

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'accepter les termes de la convention de prestation de services « gestion technique de la piscine intercommunale de l'Hospitalet du Larzac » ci-annexée prévoyant en particulier les conditions d'intervention de la Commune de l'Hospitalet du Larzac pour un coût forfaitaire de 19.80 €/heure ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service avec la Commune de l'Hospitalet du Larzac ;

- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

#### 4- Gymnase Intercommunal

##### 4.1- Approbation du plan de financement modificatif

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le plan de financement relatif à la construction du gymnase intercommunal comme indiqué ci-dessous ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des subventions correspondantes au plan de financement ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

##### TRANCHE 1 - 2020

	Taux	Montant en euros
Subvention Etat – DETR	35 %	700 000
Subvention Etat - DSIL	20%	400 000
Subvention Département de l'Aveyron	25%	500 000
Autofinancement	20%	400 000
TOTAL	100%	2 000 000

##### TRANCHE 2- 2021

	Taux	Montant en euros
Subvention Etat – DETR	30%	800 000
Subvention Région	37.5%	900 000
Autofinancement	32.5%	700 000
TOTAL	100%	2 400 000

##### 4.2- Acquisition du terrain d'assiette du projet à la commune de La Cavalerie

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition gracieuse, hors frais d'actes, de la parcelle nue nZT 37 sise sur la commune de la Cavalerie et propriété de cette dernière, d'une surface totale de 14 300m<sup>2</sup> à parfaire selon un document d'arpentage à établir ;
- de prendre en charge les frais d'actes afférents à cette acquisition gracieuse ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

#### 5- Voirie

##### 5.1- Demande de subvention au titre de la DETR : approbation du plan de financement modificatif

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

	Taux	Montant en euros

Subvention Etat – DETR	30 %	74 956,47
Autofinancement	70 %	174 898,43
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>249 854,90</b>

d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

### **5.2- Pont de la Prades à Nant : demandes de subventions, approbation du plan de financement**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver les travaux d'entretien du Pont de la Prades ;
- D'approuver le plan de financement comme indiqué ci-dessous ;
- De solliciter l'octroi de subventions auprès :
  - o Du Ministère de la Culture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine au titre du Strict Entretien des Monuments Historiques Inscrits programme 2020, à hauteur de 20 % du montant des travaux HT ;
  - o Du Conseil Départemental de l'Aveyron au titre du Soutien à la restauration de patrimoine, à hauteur de 20 % du montant des travaux HT ;
  - o Du Conseil Régional Occitanie au titre du Soutien à la restauration de patrimoine, à hauteur de 20 % du montant des travaux HT ;

	Taux	Montant en euros
Ministère de la Culture – DRAC	20 %	3 436,96
Conseil Départemental de l'Aveyron	20 %	3 436,96
Conseil Régional Occitanie	20 %	3 436,96
Autofinancement	40 %	6 873,92
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>17 184,80</b>

- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier.

## **6- Economie**

### **6.1- Convention avec la Région pour le versement d'aides à l'immobilier d'entreprise**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'approuver la convention définissant les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et la Communauté de communes Larzac Vallées.
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.
- D'imputer les dépenses afférentes au budget principal.

### **6.2- Convention avec la Région pour la mise en place du fonds L'OCCAL**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le projet de convention,
- D'autoriser le Président à procéder à sa signature
- D'autoriser son Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier
- D'imputer les dépenses afférentes au budget principal.

### **6.3- Attribution d'aides aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité exceptionnel de la Région Occitanie**

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver le principe d'attribution d'une aide financière de la Communauté de communes, en complément de l'aide forfaitaire attribuée sur décision de la Région dans le cadre du dispositif « Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie » axé sur les principes suivants :

	<b>Collectivité Partenaire</b>	<b>Région (rappel)</b>
<b>Entreprise : 0 salarié</b>	300 €	1 000 €
<b>Entreprise : 1 à 10 salariés</b>	600 €	2 000 €
<b>Entreprise : 11 à 50 salariés</b>	0 €	4 000 €

Les services de la Région adressent mensuellement à la Communauté de communes la liste des entreprises ayant fait une décision d'attribution.

- D'autoriser son Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier ;
- D'imputer les dépenses afférentes au budget principal.

#### **6.4- Zone d'activités de Sauclières : création d'un budget annexe.**

##### **Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- De procéder à la création d'un budget annexe pour la zone d'activités située sur la commune de Sauclières ; étant précisé que ce budget, assujéti de plein droit à la TVA et relevant de l'instruction budgétaire et comptable M14, retracera seulement les dépenses relatives à l'aménagement de la zone d'activités et les recettes correspondantes issues de la vente des parcelles.
- D'autoriser son Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier ;

## **7- Transports à la demande**

#### **7.1- Avenant à la convention de délégation de compétence avec la Région Occitanie**

##### **Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la Convention de délégation de compétence en date du 1er août 2019, signée avec la Région, précisant que le tarif de 2€ mentionné en annexe 2 est un tarif plafond ; qu'un prix de trajet inférieur à ce prix maximum peut être appliqué par l'assemblée délibérante de la collectivité AO2 organisatrice du Transport à la demande. »
- d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce dossier.

*Le Compte rendu du Conseil communautaire du 18 juin 2020 comporte 7 pages. Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 24 juin 2020 et le 24 juillet 2020. Il est également consultable sur le site internet de la Communauté de communes.*

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes ou au siège aux heures d'ouverture sur rendez-vous préalable.*

**Le Président**

**Christophe LABORIE**

